

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTROU
CANTON DE NOGENT-LE-ROTROU
COMMUNE DE CHASSANT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 du mois de mai à 19 heures, se sont réunis dans la salle polyvalente, les membres du conseil municipal de la commune de Chassant, sous la présidence de Monsieur Yves RUEL, Maire, dûment convoqués le 21 mai 2021.

Présents : M. Yves RUEL, Mme Dorothée SINGLAS, Mme Carole AVELINE, Mme Elisabeth DESTOUCHES, M. Guy SALOMOND, Mme Martine PERCHE, M. Hugues DE JOUVENEL, Mme Annick MONTAUDOIN, M. Guy FOUCAULT,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. Sébastien SALIOU, Mme Sylvie BLANCHART

Le secrétariat est assuré par : Mme Carole AVELINE

I – Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par le conseil municipal.

II – Communauté de communes Terres de Perche

Modification des statuts de la CDC : Prise de la compétence « Mobilité »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de sa séance du 23 mars 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes Terres de Perche afin d'ajouter la compétence Mobilité à ses statuts.

Monsieur le Maire fait une présentation du projet au conseil municipal.

La décision de modification des statuts par le conseil communautaire est soumise à l'approbation des Conseils municipaux des communes membres selon les règles de la majorité qualifiée. Il est ainsi proposé aux conseillers d'approuver une nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la CDC afin d'y intégrer la compétence Mobilité afin qu'elle devienne « autorité organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre.

En revanche, l'ensemble des services de transports actuellement mis en place par la Région Centre Val de Loire ne seront pas repris par la communauté de communes mais maintenus par le Conseil Régional.

Interconnexion de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux d'interconnexion entre Combres et Chassant. Le raccordement à Combres est effectué, les travaux se font désormais près du château d'eau de Chassant. La mise en route du sofrel est prévu dans une semaine. Il restera à désinfecter les canalisations puis l'alternat se fera tous les deux jours.

III – Avancement des travaux

Préau : Monsieur le Maire informe que les fenêtres ont été changées et les travaux d'isolation devraient se terminer fin de semaine prochaine ; il reste l'électricité et la peinture.

Monsieur le Maire fait part des accords de subvention du Conseil Départemental au titre du FDI.

Concernant les travaux dans l'église, M. Foucault informe que les messes vont reprendre en août. Monsieur le Maire précise que les bancs seront installés lors des cérémonies religieuses en attendant l'intervention de M. Vieillerobe.

IV – Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les lignes directrices de gestion relatives à la gestion des ressources humaines pour les six années à venir.

Celles-ci prévoient la stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines et la politique relative à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels.

Suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les lignes directrices de gestion
- autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté fixant les lignes directrices de gestion.

La mise en œuvre des lignes directrices de gestion devra faire l'objet d'un bilan annuel qui sera présenté au comité technique.

V – Personnel communal : création de poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Mme Furet. Il est proposé de lui offrir un cadeau en fin d'année scolaire.

Il convient de prévoir son remplacement. Monsieur le maire propose de réduire la durée du temps de travail à 31 heures au lieu de 35 heures.

Création d'un emploi permanent

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu du départ en retraite de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe au service de l'école, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques principaux 2^{ème} classe.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe appartenant à la catégorie C à 31 heures par semaine en raison d'une diminution des heures durant les vacances scolaires suite au départ en retraite de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Cet agent sera amené à exercer les missions d'ATSEM.

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- D'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire ou lauréat de concours pour pourvoir cet emploi.

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté le Comité de Bassin d'Emploi pour l'emploi d'une personne en CDD de 3 mois (juin à août) à raison de 24 h par semaine pour renforcer le service espaces verts.

VI – Règlement de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'horaire d'ouverture de la garderie suite à certaines demandes de parents.

Monsieur le Maire propose de modifier, à compter de la rentrée du 2 septembre 2021, l'article 2 du règlement de l'accueil périscolaire comme suit :

« Les enfants seront accueillis de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le règlement de l'accueil périscolaire ainsi modifié.

Il convient de voir qui assurera la prise en charge des élèves de 7h15 à 7h30.

VII – Ecole : semaine de 4 jours, piscine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé le renouvellement de la dérogation de la semaine de quatre jours pour les trois prochaines années, en accord avec la décision du conseil d'école.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la piscine de Thiron-Gardais est fermée. Toutefois, les élèves de primaire doivent pouvoir bénéficier de leçons d'apprentissage de la natation. Pour l'année scolaire 2021-2022, les élèves pourront être accueillis à la piscine d'Illiers-Combray.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au bassin d'apprentissage Jean Moulin d'Illiers-Combray.

VIII – Elections départementales et régionales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dates des prochaines élections départementales et régionales qui auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Monsieur le Maire propose d'établir les tours de garde et fait part des difficultés de trouver 24 assesseurs.

IX – Fleurissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas reçu d'information concernant le concours départemental des villages et maisons fleuris pour 2021 et demande s'il convient de faire un concours communal.

Mme Destouches propose de faire un appel à concours sur la base d'une inscription en mairie. Elle se chargera de faire une affiche pour le concours de fleurissement communal.

X – Questions diverses

Chats errants :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été interpellé au sujet de la prolifération de chats errants.

Après renseignements, la société Lukydogs Capture peut, en partenariat avec la fondation 30 millions d'Amis, capturer les chats. Ceux-ci seront castrés et vaccinés puis remis dans leur environnement pour un coût de 40 € pour une femelle et 30 € pour un mâle, à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide de castrer en priorité les femelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Lukydogs Capture pour le ramassage et la capture d'animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

La population sera avertie de la campagne de stérilisation des chats errants.

Festivités du 14 juillet :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes de Chassant n'organisera pas le repas prévu le 10 juillet.

La question se pose de savoir si la commune va proposer ou non un repas froid avec réservation.

Le feu d'artifice, qui a été commandé sous réverse des contraintes sanitaires, devrait être maintenu.

*** Monsieur le Maire informe le conseil municipal :**

- M. Saliou a préparé le projet de site internet de la commune. Il est proposé de réunir la commission communication et journal le samedi 12 juin à 9h pour apporter de nouveaux éléments et finaliser le projet.
- Le rapport de visite d'autosurveillance de la station d'épuration indique un bon suivi.
- La demande de prospection des bâtiments publics pour l'inventaire des chiroptères par Eure-et-Loir Nature. M. le Maire a accepté la visite.
- La demande d'installation d'un food truck de burgers. M. le Maire a refusé pour ne pas faire concurrence au restaurant.
- Territoire Energie a fait un bilan du parc d'éclairage public de la commune.
- Le passage de la course cycloportive la Blé d'Or le dimanche 3 octobre.

Place de l'Eglise :

Dans le cadre d'un éventuel changement de nom, il est proposé, après accord de la famille, de faire un vote de la population.

*** Monsieur le Maire laisse la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

- M. de Jouvenel interroge M. le Maire sur l'adhésion au Parc Naturel Régional du Perche. Selon le Président, la commune de Chassant n'est pas dans l'étude d'agrandissement du périmètre. La délibération du conseil municipal a été transmise. Mme Singlas propose d'envoyer un courrier motivé.

- M. Salomond demande des informations sur la maison incendiée en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.